

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 15393
Numéro SIREN : 794 611 186
Nom ou dénomination : Groupe 7e art

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2020 sous le numéro de dépôt 35048

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 30-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R035048

N° GESTION : 2013B15393

N° SIREN : 794611186

DENOMINATION : Groupe 7e art

ADRESSE : 27 rue Morère 75014 Paris

DATE D'ACTE : 13-03-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

Groupe 7^e Art
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 27, rue Morère – 75014 Paris
794 611 186 RCS Paris

(la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 13 MARS 2020

L'an 2020,
Le 13 mars,
à 17h30,

Les associés de la Société (les "**Associés**") se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire (l'"**Assemblée Générale**").

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des Associés en entrant en séance et à laquelle ont été annexés, le cas échéant, les pouvoirs des Associés représentés.

Le Président constate que l'ensemble des Associés de la Société sont présents ou représentés et qu'ainsi l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Elie CHAYA, en sa qualité d'associé et de futur président pressenti de la Société.

Le Président rappelle à l'Assemblée Générale qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renonciation, en tant que de besoin, aux délais et forme de convocation préalable ;
2. Démission du Président et quitus de sa gestion ;
3. Nomination du nouveau Président ;
4. Pouvoirs pour les formalités légales ; et
5. Questions diverses.

Première résolution

Renonciation, en tant que de besoin, aux délais et forme de convocation préalable

L'Assemblée Générale renonce, en tant que de besoin, purement et simplement aux délais de remise des rapports et aux délais et forme de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus à l'article 17 des statuts de la Société et considère être dûment informée afin de prendre les décisions ci-dessous.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés, présents ou représentés.

Deuxième résolution

Démission du Président et quitus de sa gestion

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Alexandra ITIER de ses fonctions de président de la Société qui prendra effet à compter de ce jour. L'Assemblée Générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions de président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés, présents ou représentés.

Troisième résolution

Nomination du nouveau Président

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de président de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Alexandra ITIER, président démissionnaire :

Monsieur Elie CHAYA, de nationalité française, né le 7 juin 1978 à Gonesse (95500) et demeurant 2, place du Poulinat à Verrières-le-Buisson (91370).

Monsieur Elie CHAYA préalablement pressenti a fait savoir qu'il acceptait lesdites fonctions et déclare aux termes du présent acte n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès auxdites fonctions, que Monsieur Elie CHAYA exercera dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés, présents ou représentés.

Quatrième résolution

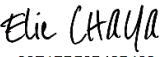
Pouvoir pour les formalités légales

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés, présents ou représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé en la forme électronique par le Président.

Bon pour acceptation des fonctions de président de la société Groupe 7e Art

DocuSigned by:

80F1ED76B42B432

Le Président

Monsieur Elie CHAYA

Faire précéder la signature par la mention

« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société Groupe 7^e Art »